



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 24  
Nombre de votes contre : 5  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.17.096 - Nouvelle gouvernance : convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive confié à la Ville d'Orléans

**Christian DUMAS expose** :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-2

Vu les délibérations du Conseil métropolitain du 17 décembre 2015 portant création d'un service commun de médecine préventive confié à la Ville d'Orléans,

Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services au sein de la métropole Orléans Métropole et des communes de la métropole, il a été créé un service commun de médecine préventive dont la gestion a été confiée à la Ville d'Orléans.

Les communes de Fleury les Aubrais, Mardié, Saint Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle et la métropole Orléans Métropole adhèrent ainsi au sein du service commun de médecine préventive géré par la Ville d'Orléans depuis le 17 décembre 2015.

Considérant la demande des communes de Boigny-sur-Bionne, Chécy, Ingré, Saint-Cyr en Val, Saint-Jean Le Blanc, Saint-Hilaire Saint Mesmin, Marigny Les Usages de rejoindre le service commun de médecine préventive,

Considérant la nécessité d'adopter en ce sens une nouvelle convention portant organisation du service commun de médecine préventive, pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction au maximum 4 fois.

Considérant le coût unitaire de fonctionnement (soit une visite médicale) fixé à 78 euros pour l'année 2018 et faisant l'objet d'une réévaluation de 2% chaque année

Après avis favorable du Comité Technique et du CHSCT du 14 novembre 2017 et après présentation en commission « Finances – Ressources Humaines » du 27 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive géré par la Ville d'Orléans entre les communes de Boigny-sur-Bionne, Chécy, Ingré, Saint-Cyr en Val, Saint-Jean Le Blanc, Saint-Hilaire Saint Mesmin, Marigny Les Usages, Fleury les Aubrais, Mardié, Saint Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle et la métropole Orléans Métropole à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité**, 24 pour et 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON), les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017



Le Maire,

Christian DUMAS.

**Acte à classer**

DL-17-096

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-12-27T16-51-55.00 ( MI209019144 )

**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20171219-DL-17-096-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Nouvelle gouvernance : convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive confié à la Ville d'Orléans

Date de décision : 19/12/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.8. Autres actes afférents au personnel :

**Acte :**

[DL.17.096-RH-nouvelle gouvernance-convention portant organisation un service commun de médecine préventive confié à la ville orléans.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 16:51

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 27/12/17 à 16:51

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 27/12/17 à 17:03